

Consommation d'espaces : Quelles données mobiliser ?

OSO, CLC, MOS, Fichiers Fonciers, OCS GE... : les sources d'analyse de l'occupation du sol se multiplient et diversifient le choix des données à mobiliser. Ce document propose une lecture claire et comparative de l'offre existante en Nouvelle-Aquitaine et au niveau national. Il met en lumière les spécificités, les complémentarités et les différences des principaux Modes d'Occupation du Sol (MOS) existants sur la région afin d'aider les acteurs à identifier la donnée la plus adaptée à leurs besoins.

Partie I : Référentiels disponibles sur la Nouvelle-Aquitaine ou au national
(OCS, OSO, CLC, BD TOPO, Fichiers Fonciers, OCS GE)

Partie II : Exemples d'autres référentiels d'Occupation du Sol, locaux ou nationaux, provenant d'autres régions (Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France, Occitanie)

Partie III : Comparaison entre 5 Modes d'Occupation du Sol (MOS) :
OCS Régionale, OCS GE, OSO, Fichiers Fonciers, CORINE Land Cover

Annexes : I - Consommation d'espaces, artificialisation du sol, quelle base de données choisir ?
Comparaisons entre OCS Régionale, OCS GE et Fichiers Fonciers

II - OCS Régionale : Liste des communes concernées par une UMC de 0,1 ha sur les espaces NAF

*Document produit par l'Observatoire NAFU – GIP ATGeRi / version de mars 2026
Avec le concours du CEREMA et de l'IGN*

Diverses méthodes de construction d'un référentiel d'Occupation du Sol (OCS)



Photo-interprétation

Analyse thématique humaine (manuelle) ou assistée par ordinateur d'images aériennes ou satellitaires.

OCS Régionale, OSO, OCS GE...



Thématique déclaratif

Utilisation de fichiers thématiques avec des données attributaires métiers (agricole, imposition).

Fichiers Fonciers, RPG, ...



Mixte ou modèle de compilation

Construction de modèles basés sur la compilation de différents éléments (photo-interprétation, fichiers thématiques, ...).

BD TOPO, ...



Enquête statistique

Enquête statistique produite sur l'occupation du sol.

TERUTI LUCAS

Toutes les productions décrites dans ce recueil permettent d'obtenir un instantané de l'occupation du sol à un moment donné et représente une/des thématiques spécifiques avec une précision/résolution définie. Il est tout à fait possible de croiser les informations de diverses sources de données afin de répondre à d'autres problématiques ou pour affiner une donnée avec une autre (exemple : croisement des données Autorisation du Droit des Sols avec l'OCS 2020).

OCS Régionale Nouvelle-Aquitaine

Référentiel régional (Photo-interprétation)

Qu'est-ce que c'est ?

La base de données d'occupation du sol réalisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine est produite par photo-interprétation, et décrit le territoire selon une nomenclature³ hiérarchique **de 66 postes et 5 niveaux**, dont 3 correspondants à CORINE Land Cover. La démarche a débuté en 2010 dans le cadre de la plateforme régionale PIGMA et couvre actuellement tous les départements de la région. Ce projet a bénéficié d'un soutien financier partenarial, notamment celui de l'Europe (FEDER), de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GIP ATGeRi.

Quelles spécificités techniques ?

	Espaces artificialisés	Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
Unité Minimale de Collecte (UMC ⁶)	0,1 ha	1 ha
UMC ⁶ (SCoT du Pays Basque)*	0,1 ha	0,1 ha

*Sur l'ensemble du SCoT de Bayonne et Sud des Landes (48 communes qui se trouvent en partie dans les Pyrénées-Atlantiques (64) et dans les Landes (40)) l'échelle de restitution reste fixe au 1 : 5 000 (UMC : 1 000 m² (0,1 ha)), même hors zones urbanisées. La liste des communes se trouve dans l'annexe 3. Cette spécificité est héritée de la donnée d'origine de l'occupation du sol. L'échelle de restitution est celle à laquelle les données peuvent être exploitées.

Ce référentiel met à disposition 3 millésimes (**2009, 2015 et 2020**) sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Un 4^{ème} millésime² (**2025**) est en cours de production, et devrait être disponible en fin d'année 2026. En complément, un millésime² pour l'année 2000 est disponible sur le territoire de l'ex Aquitaine. Enfin, un millésime² historique (**1985**) a été produit sur les SCOT littoraux des 4 départements.

La nomenclature 4 postes a été revisitée en 2023 pour intégrer un 5^{ème} niveau se concentrant les espaces logistiques.

Intérêts

- Forte précision grâce à la photo-interprétation
- Donnée cohérente avec le RGE⁷ de l'IGN
- Couverture régionale sur une seule année à partir de 2020
- Nomenclature en 5 niveaux, 66 postes
- Facilité d'utilisation : la couche multodate permet d'identifier rapidement les changements d'usages

Limites

- Plus petit objet détectable est de 0,1 ha en zone U et 1h en zone NAF (Unité Minimale de Collecte)
- Millésime² 2009 et 2015 regroupant différentes années des prises de vue aériennes (2007-2010, 2014-2015)
- La mise à jour n'est disponible que tous les 5 ans

Accessibilité de la donnée



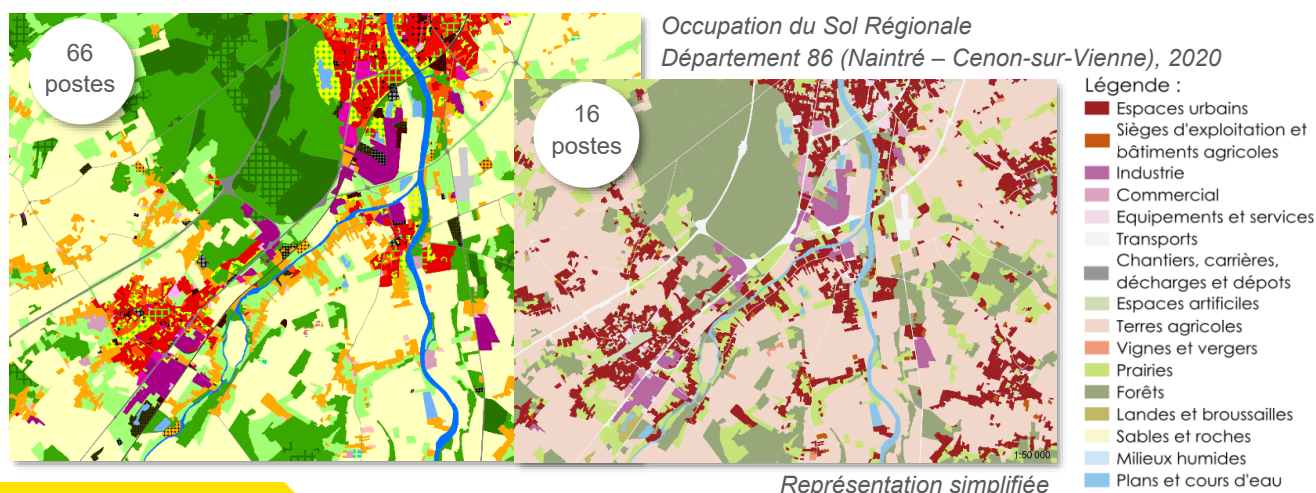
Visionneuse en accès libre
(Plateforme PIGMA)



Téléchargeable
(via formulaire)



Cartographies statistiques et
publications
(Observatoire NAFU)



BD TOPO® de l'IGN

Qu'est-ce que c'est ?

La BD TOPO® fait partie des bases de données produites par l'IGN. Elle fournit une description vectorielle en trois dimensions des éléments du territoire et de ses infrastructures, avec une précision métrique. Ses objets sont regroupés en neuf grands thèmes définis par la modélisation INSPIRE, parmi lesquels figurent l'administratif, les adresses, le bâti, l'hydrographie, les lieux nommés, l'occupation du sol, les services et activités, le transport, et les zones réglementées. L'IGN travaille sur une nouvelle version du thème végétation dans le cadre des travaux autour de BD FRANCE qui irrigueront le thème de la BD TOPO.

(Source : https://cartes.gouv.fr/rechercher-une-donnee/dataset/IGNF_BD-TOPO)

Quelles spécificités techniques ?

La BD TOPO® possède un rythme de mises à jour **trimestriel**. Elle couvre de manière cohérente l'ensemble des entités géographiques et administratives du territoire national avec une **précision métrique**.

Intérêts

- Source fiable pour les éléments structurants du territoire
- Rythme de mise à jour rapide (chaque trimestre depuis 2019)
- Couverture nationale
- Donnée de référence nationale
- Précision géométrique très élevée

Limites

- Espaces agricoles et naturels absents
- Précision géométrique de la donnée peut être une contrainte pour la manipulation des données à petite échelle sur un large territoire

Accessibilité de la donnée

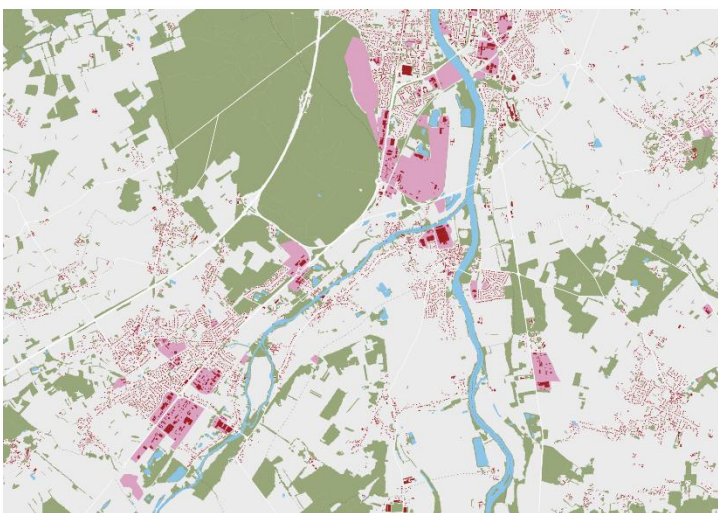


Téléchargeable
(géoservices IGN)

Occupation du Sol - BD TOPO®
Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2020

Légende :

- limite communale
- Hydrographie (BD HYDRO)
- Bâtiment (BD BATI)
- Transports
- Zone d'activité et d'intérêt
- Zone de végétation (BD Occup. Sol)



CORINE Land Cover

Qu'est-ce que c'est ?

La base de données géographique CORINE Land Cover (CLC) constitue un inventaire biophysique de l'occupation des terres issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires. Ce référentiel figure parmi les premiers MOS (Modes d'Occupation du Sol) déployés dès **1990** dans le cadre du programme européen Copernicus, qui rassemble 39 États. Pour la France, la production est assurée par le Service de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'écologie, avec le concours de l'IGN depuis 2018. CORINE Land Cover comporte **44 postes** répartis en 5 grands types d'occupation du territoire et s'organise en 3 niveaux de nomenclature.

(Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/corine-land-cover-0>)

Quelles spécificités techniques ?

La base CORINE Land Cover est disponible pour les années suivantes : **1990, 2000, 2006, 2012 et 2018**. Ces bases sont accompagnées par les bases des changements 1990-2000, 2000-2006, 2006-2012 et 2012-2018. L'Unité Minimale de Collecte (UMC⁶), c'est-à-dire l'identification de zones, s'effectue à partir de **25 ha** et de **5 ha** pour les évolutions.

Une nouvelle génération du produit, dénommée CLC+, est en cours de production et devrait désormais être actualisée tous les 3 ans grâce à une analyse automatique des images Sentinel (précision de 10m).

Intérêts

- Donnée homogène sur l'ensemble de l'Europe
- Nomenclature³ hiérarchique

Limites

- Unité Minimale de Collecte peu adaptée à une échelle infra-départementale (> 25ha)
- Sous-estime l'urbanisation et l'artificialisation

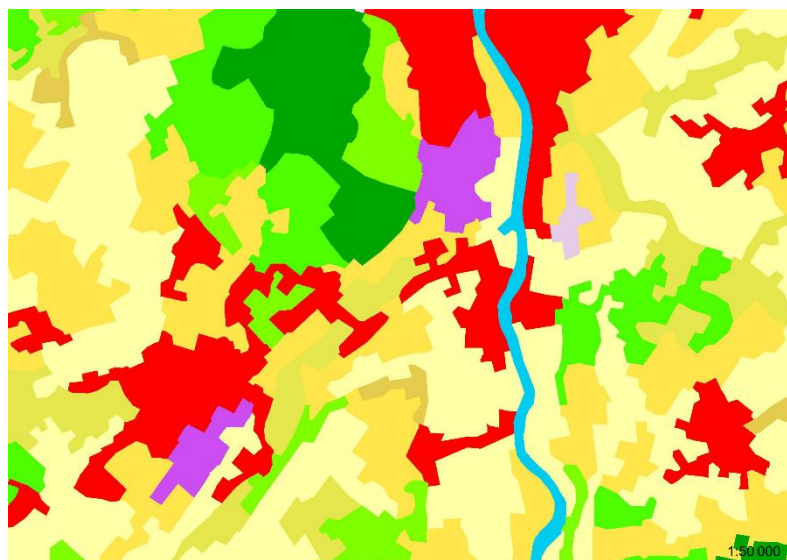
Accessibilité de la donnée



Visionneuse en accès libre
(Géoportail)



Téléchargeable
(copernicus.eu)



CLC 2018

Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2018

Légende :

- 111 - Tissu urbain continu
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 222 - Vergers et petits fruits
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 241 - Cultures annuelles associées à des cultures permanentes
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

Qu'est-ce que c'est ?

Le produit Occupation du Sol de la France métropolitaine (OSO) THEIA est généré automatiquement à partir des données des satellites Sentinel-2A et Sentinel-2B, en s'appuyant sur la chaîne de traitement Iota-2. Il s'agit d'une base décrivant la couverture biophysique des surfaces, produite avec une résolution⁵ spatiale de **10m**.

(Source : <https://www.theia-land.fr/blog/projects/occupation-des-sols-hr-france-metropolitaine/>)

Quelles spécificités techniques ?

Cette base bénéficie d'une mise à jour annuelle depuis 2014. À partir de 2018, les millésimes reposent sur une nomenclature de 24 classes, conçue pour rester totalement compatible avec les 17 classes utilisées lors des premières cartes automatiques de 2016 et 2017. Des millésimes historiques dérivés des données Landsat-5 sont également disponibles pour les années 2009, 2010, 2011 et 2014. L'Unité Minimale de Collecte (UMC⁶) est fixée à **0,1 ha**, dérivée du raster à 20 m, avec une procédure de régularisation et de simplification des polygones obtenus.

Intérêts

- Mise à jour annuelle
- Couverture nationale

Limites

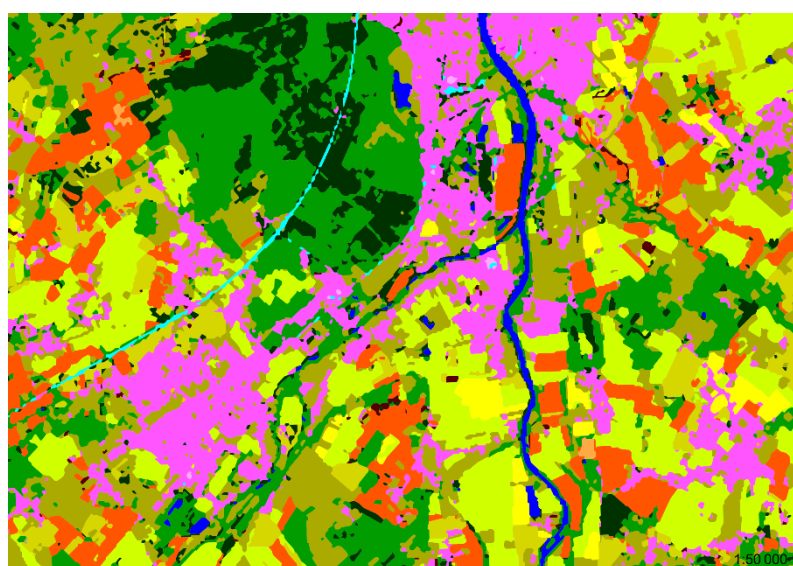
- Traitement automatique par ordinateur
- Absence de vérifications terrains
- Précision faible pour les espaces artificialisés

Accessibilité de la donnée

Téléchargeable
(Gratuite sur le site GEODES)



Cartographies et publications



OSO

Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2020

Légende :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| ■ Culture d'été | ■ Urbain diffus |
| ■ Culture d'hiver | ■ Zones industrielles et commerciales |
| ■ Prairies | ■ Routes |
| ■ Vergers | ■ Vignes |
| ■ Forêts de feuillus | ■ Urbain dense |
| ■ Forêts de conifères | ■ Surfaces minérales |
| ■ Pelouses | ■ Plages et dunes |
| ■ Landes ligneuses | ■ Eau |

Fichiers Fonciers

Qu'est-ce que c'est ?

Les Fichiers Fonciers proviennent initialement de l'application MAJIC de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Ils décrivent de manière détaillée le foncier, les locaux, ainsi que les droits de propriété qui leur sont associés. Depuis 2009, le Cerema assure le retraitement, la géolocalisation et l'enrichissement de ces données pour le compte du ministère chargé du Logement et des services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

Quelles spécificités techniques des données géographiques ?

Les données géographiques sont structurées en deux parties. D'une part, les tables principales, qui reprennent, restructurent et enrichissent les données d'origine. D'autre part, des tables agrégées, organisant ces mêmes informations selon des objets fréquemment mobilisés dans les études (unités foncières, carroyages de 100 mètres compatibles avec ceux de l'INSEE, bâtiments, communes, etc.). Ces tables agrégées font partie intégrante des Fichiers Fonciers dans leur version géographique.

(Source : <https://datafoncier.cerema.fr/fichiers-fonciers>)

Intérêts

- Rythme de mise à jour annuel
- Cohérence avec les zonages des documents d'urbanisme et le découpage cadastral
- Couverture nationale

Limites

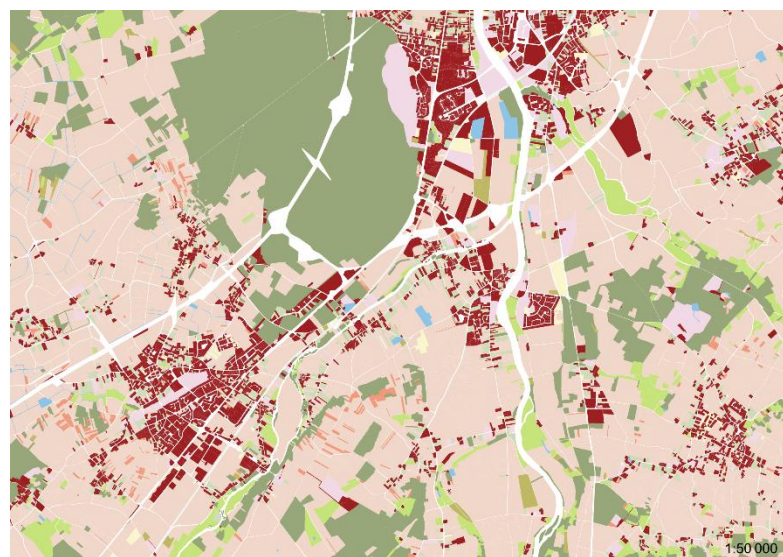
- Donnée complexe à prendre en main
- Donnée produite à partir des données locatives fiscales (donnée déclarative)
- Surfaces non cadastrées non prises en compte (infrastructures, chantiers, équipements publics...)

Accessibilité de la donnée



Téléchargeable sous convention :
(accès restreint aux ayants droits)

[Portail Datafoncier](https://datafoncier.cerema.fr)



Fichier foncier (champs : cgrnumdxtxt)
Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2020

Légende :

- BOIS
- CARRIERES
- CHEMIN DE FER
- EAUX
- JARDINS
- LANDES
- PRES
- SOL
- TERRAINS A BATIR
- TERRAINS D AGREMENT
- TERRES
- VERGERS
- VIGNES
- ESPACES NON CADASTRES

Consommation d'espace issue des Fichiers Fonciers

Quelles spécificités techniques des données statistiques ?

Dans le cadre de la loi climat et résilience, les Fichiers Fonciers ont été désignés comme donnée de référence afin de mesurer la consommation d'espaces sur le territoire national.

Pour répondre à ce besoin, le CEREMA a retravaillé cette donnée et produit des résultats statistiques de consommation d'espace. Les résultats de ces travaux sont disponibles et consultables en ligne sous leur forme statistique, via le portail *Mon Diagnostic Artificialisation* et les données brutes sont téléchargeables via *Datagouv*.

Il n'est cependant pas possible d'avoir un aperçu géographique de ces données retravaillées par le CEREMA. Actuellement, il est impossible de faire un lien direct à la parcelle consommée.

Intérêts

- Donnée de référence, homogène à l'échelle du territoire national
- Mise à jour annuelle
- Statistiques fournies à l'échelon communal et supra

Limites

- Temporalité des données : donnée produite à partir de données locatives fiscales, la donnée peut être parfois décalée dans le temps
- Aspect cartographique limité au carroyage
- Il n'est pas possible de rendre compte des mutations au sein des espaces NAF
- On ne peut pas localiser les espaces NAF qui se trouvent au sein d'un espace urbanisé

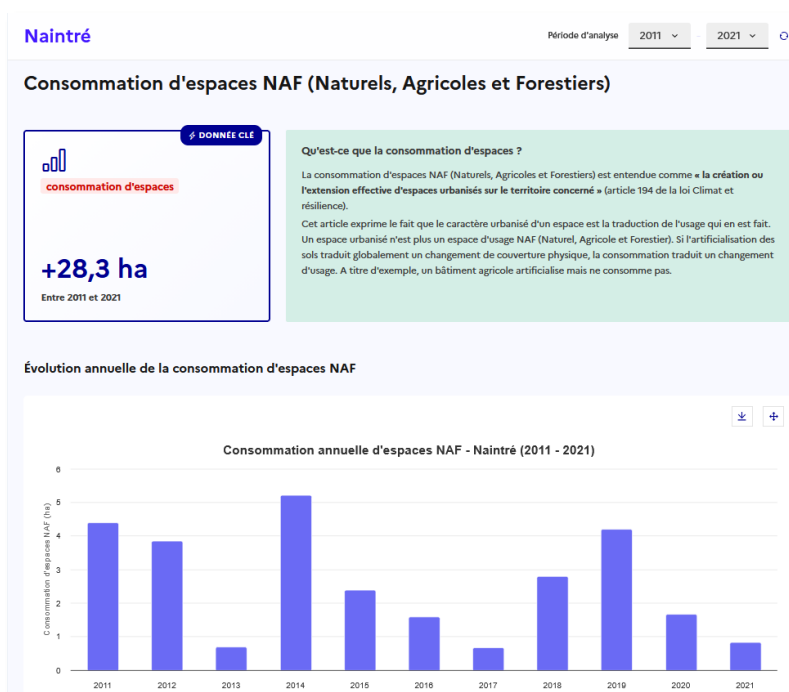
Accessibilité de la donnée



Les données tabulaires sur les communes sont téléchargeables en [OpenData](#)



Cartographies statistiques et publications ([MonDiagnosticArtificialisation](#))



Rapport statistique des Fichiers Fonciers retravaillés par le CEREMA : chiffres de la consommation d'espaces des espaces NAF Département 86 (Naintré)

Qu'est-ce que c'est ?

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une base géographique de référence utilisée dans le cadre de l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce référentiel représente des îlots cultureux déclarés par les exploitants agricoles qui sollicitent des aides liées aux surfaces. Cette donnée est mise à disposition depuis 2015 grâce à la coordination de trois acteurs :

- L'agence de services et de paiement (ASP), qui les gère et pilote le programme
- L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), qui les produit et les diffuse
- Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire qui s'assure quant à lui de la conformité réglementaire de cette diffusion et fixe les règles de diffusion des données dans l'instruction technique DGPE/SDGP/2022-106

(Source : <https://cartes.gouv.fr/aide/fr/partenaires/ign/generalites-ign/actualites/2025-11-rpg24/>)

Quelles spécificités techniques ?

Le RPG est mis à jour tous les ans et renseigne notamment la culture ou le groupe de cultures de l'îlot déclaré par l'exploitant. Ce référentiel possède **28** postes de culture.

Intérêts

- Caractérise le type de culture
- Couverture nationale
- Mise à jour annuelle

Limites

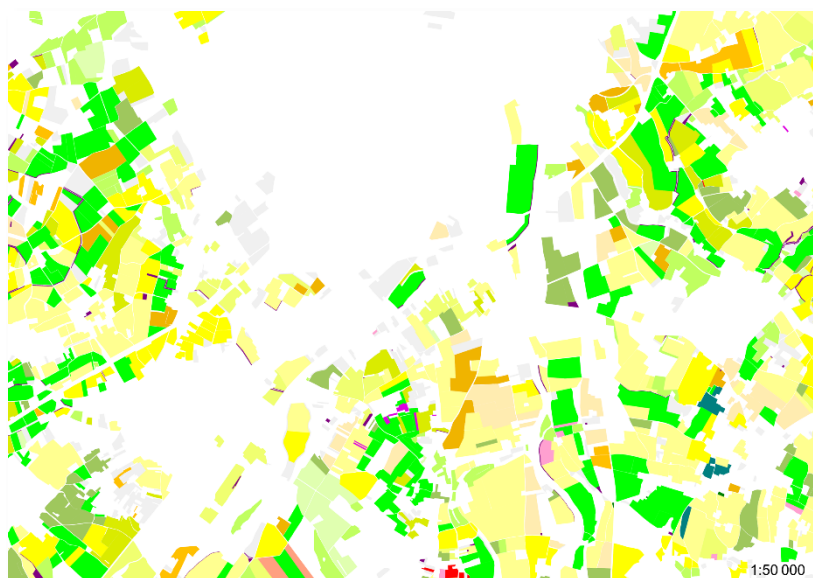
- Donnée déclarative
- Donnée non exhaustive car ne prend en compte que les parcelles concernées par la déclaration PAC
- Image approximative de l'occupation du sol
- Incomplet sur la sylviculture (fichiers CIVS)

Accessibilité de la donnée

Visionneuse en accès libre
(cartes.gouv.fr)



Téléchargeable
(IGN)



RPG 2020

Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2020

Légende :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 : BLÉ TENDRE | 14 : RIZ |
| 2 : MAÏS GRAIN ET ENSILAGE | 15 : LEGumineuses A GRAINS |
| 3 : ORGE | 16 : FOURRAGE |
| 4 : AUTRES CEREALES | 17 : ESTIVES LANDES |
| 5 : COLZA | 18 : PRAIRIES PERMANENTES |
| 6 : TOURNESOL | 19 : PRAIRIES TEMPORAIRES |
| 7 : AUTRES OLEAGINEUX | 20 : VERGERS |
| 8 : PROTEAGINEUX | 21 : VIGNES |
| 9 : PLANTES A FIBRES | 22 : FRUITS A COQUE |
| 10 : SEMENCES | 24 : AUTRES CULTURES INDUSTRIELLES |
| 11 : GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION) | 25 : LEGUMES-FLEURS |
| 12 : GEL INDUSTRIEL | 26 : CANNE A SUCRE |
| 13 : AUTRES GELS | 27 : ARBORICULTURE |
| | 28 : DIVERS |

Qu'est-ce que c'est ?

L'enquête Teruti, conduite par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, permet le suivi de la couverture et l'usage des sols à partir d'un ensemble de points formant un échantillon représentatif du territoire national. Depuis sa rénovation en 2017, elle vise à améliorer la précision des estimations de surfaces à moindre coût en s'appuyant sur un panel de points suivis chaque année, alimenté soit par des bases géographiques existantes, soit par des relevés de terrain réalisés par des enquêteurs. Les résultats sont établis sur un cycle d'observation fondé sur trois années glissantes.

Quelles spécificités techniques ?

L'enquête Teruti repose sur un échantillonnage du territoire par sondage aréolaire : plutôt que d'analyser l'intégralité des surfaces, des **points** d'observation sont sélectionnés et regroupés en petites zones géographiques appelées **segments**, afin de concentrer les déplacements des enquêteurs sur des secteurs cohérents. Pour chaque point observé, deux informations sont collectées : la **couverture physique** de la surface, c'est-à-dire l'occupation du sol (végétation, bâti, eau...), et l'**usage**, qui correspond à la fonction socio-économique du lieu (production végétale, élevage, industrie, habitation, loisirs...). La nomenclature de collecte comprend 4 niveaux et 88 postes pour l'occupation et 2 niveaux et 38 postes pour l'usage. La combinaison de l'occupation et de l'usage permet de classifier les sols selon une nomenclature de synthèse opérationnelle en 3 niveaux et 50 postes. Depuis 1982, la mise à jour est annuelle sur le territoire national, mais est devenue tri-annuelle en 2017 à l'échelle régionale et départementale.

Avertissement méthodologique : « Les pondérations de l'enquête Teruti ont été révisées en 2024 pour renforcer la stabilité des mesures des évolutions dans le temps. D'autres changements méthodologiques ont également été réalisés » (notamment « afin de limiter les ruptures de séries entre les années »). « Les nouvelles données ne sont plus directement comparables aux données précédemment publiées sur Agreste ».

(Source : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2510/detail/>)

Intérêts

- Mise à jour fréquente
- Enquête nationale

Limites

- Échelle en 3 postes au niveau départemental, et en 13 postes au niveau régional
- Interpolation
- Pas de cartographie
- Changement de méthodologie limitant les comparaisons entre millésimes

Accessibilité de la donnée

Téléchargeable
(Agreste)

Tableau 4 : nomenclature de synthèse de l'enquête Teruti-Lucas en 10 postes

Nomenclature en 3 postes	Nomenclature en 10 postes
1. Sols artificialisés	11. Sols bâtis 12. Sols revêtus ou stabilisés 13. Autres sols artificialisés
2. Sols agricoles	20. Sols cultivés 50. Surfaces toujours en herbe
3. Sols naturels	30. Sols boisés 40. Landes, friches, maquis, garrigues, savanes 60. Sols nus naturels 70. Zones humides et sous les eaux 99. Zones interdites

Source : Teruti-Lucas

Figure 3 : couverture des points Teruti-Lucas sur le département du Loiret



Source : Teruti-Lucas. Traitements : SDES, 2019

OCS GE produite par l'IGN

Qu'est-ce que c'est ?

L'OCS GE est une base de référence pour la description de l'occupation du sol sur l'ensemble du territoire national, produite à partir de prises de vues aériennes. Elle repose sur deux nomenclatures : la première, en 14 postes, décrit la couverture du sol ; la seconde, en 20 postes, qualifie l'usage du sol. La production de l'OCS GE s'appuie sur des processus automatisés mobilisant l'intelligence artificielle, combinés à l'intégration de données exogènes et à des opérations de photo-interprétation.

(Source : https://cartes.gouv.fr/rechercher-une-donnee/dataset/IGNF_OCS-GE)

A ce jour, l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine dispose d'au moins deux millésimes de l'OCS GE nouvelle génération.

Quelles spécificités techniques ?

L'Unité Minimale de Collecte (UMC⁶) est fixée à 0,25 hectare, avec une valeur pouvant varier selon le type d'occupation du sol considéré. L'Unité Minimale d'Intérêt (UMI), qui correspond à la plus petite surface permettant de distinguer un objet, atteint 0,005 hectare pour les éléments bâtis.

Intérêts

- Donnée en 2 dimensions : renseigne couverture spatiale et usage du sol
- Mise à jour régulière (tous les trois ans)
- Référentiel précis
- Nomenclature nationale

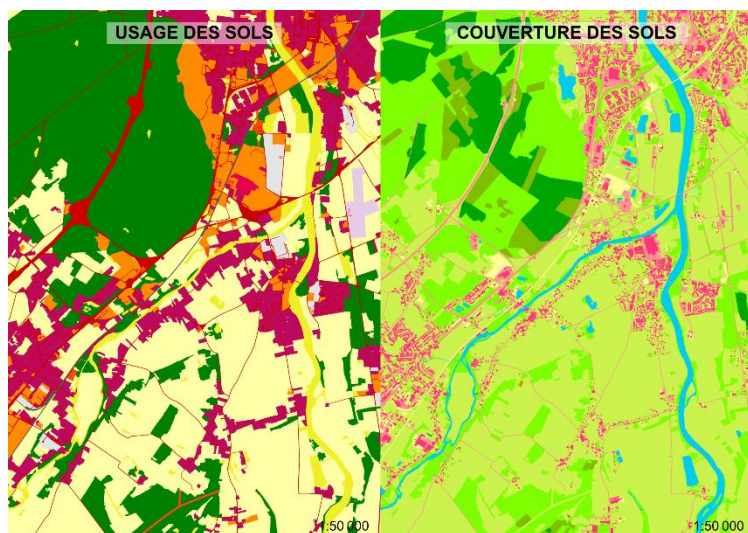
Limites

- Approche départementalisée pour chaque millésime produit : cela génère une couverture complète sur 3 années en Nouvelle-Aquitaine
- Certains postes de nomenclature sont assez généralistes (ex : US235- production secondaire, production tertiaire ou **usage** résidentiel)
- Usages parfois issus des Fichiers Fonciers (donnée déclarative)

Accessibilité de la donnée



Téléchargeable
(IGN)



OCS GE de l'IGN
Département 86 (Naintré – Cenon-sur-Vienne), 2020

Usage des sols	Couverture des sols
US1.1 - Agriculture	CS1.1.1.1 - Zones bâties
US1.2 - Sylviculture	CS1.1.1.2 - Zones non bâties
US1.3 - Activités d'extraction	CS1.1.2.1 - Zones à matériaux minéraux
US1.4 - Pêche et Aquaculture	CS1.1.2.2 - Zones à autres matériaux composites
US1.5 - Autres productions primaires	CS1.2.1 - Sols nus
US235 - Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	CS1.2.2 - Surfaces d'eau
US4.1.1 - Réseaux routiers	CS1.2.3 - Névés et glaciers
US4.1.2 - Réseaux ferrés	CS2.1.1.1 - Peuplements de feuillus
US4.1.3 - Réseaux aériens	CS2.1.1.2 - Peuplements de conifères
US4.1.4 - Réseaux de transport fluvial et maritime	CS2.1.1.3 - Peuplements mixtes
US4.1.5 - Autres réseaux de transport	CS2.1.2 - Formations arbustives et sous-arbrisseaux
US4.2 - Services logistiques et de stockage	CS2.1.3 - Autres formations ligneuses
US4.3 - Réseaux d'utilité publique	CS2.2.1 - Formations herbacées
US6.1 - Zones en transition	CS2.2.2 - Autres formations non ligneuses
US6.2 - Zones abandonnées	
US6.3 - Sans usage	
US6.6 - Usage inconnu	

Tableau synthétique d'autres référentiels régionaux hors Nouvelle-Aquitaine

	OCS 2D (Hauts-de-France)	OCS Grand Est	MOS Ile-de-France	Pays de la Loire	Bourgogne-Franche-Comté	OCSOL PACA	Occitanie
Nombre de postes	2 dimensions Couverture : 32 postes Usage : 53 postes	4 niveaux de couverture du sol : 53 postes 5 ^{ème} niveau : perméabilité du sol et zones artificialisés	1 dimension Jusqu'à 81 postes	Reprend l'OCS GE ancienne génération : 2 dimensions Couverture : 14 postes Usage : 17 postes	Reprend l'OCS GE ancienne génération : 2 dimensions Couverture : 14 postes Usage : 17 postes	1 dimension 47 postes	2 dimensions Couverture : 14 postes Usage : 17 postes
Millésimes	2005, 2015 (Nord-Pas-de-Calais) 2021, 2024 (Hauts de France)	2010, 2019, 2021	1982, 1987, 1990, 1994, 1999, 2003, 2008, 2012, 2017, 2021	2013	2010, 2011, 2017, 2018	1999, 2006, 2014, 2019	2013 (Midi-Pyrénées) 2015 (Languedoc-Roussillon) + travaux OCS GE augmenté
Unité Minimale de Collecte	50 m ² (bati) 300 m ² en zone U et zone NAF	Niveau 1 à 4 : entre 500 m ² et 1000 m ² Espaces verts urbains : 300 m ² . Niveau 5 : de 50 m ² (perméable bâti) à 250 m ² .	500 m ²	200 m ² (zones bâties) ; 500 m ² (urbaines) ; 2500 m ² (naturels et agricoles) ; 5000m ² (forestières)	200 m ² (zones bâties) 500 m ² autres zones anthropisées ; 2500 m ² pour les ENAF	De 500 m ² à 2 500 m ²	200 m ² (zones bâties) 500 m ² (urbaines) 2500 m ² (naturels et agricoles) 5000 m ² (forestières)
Lien vers la visionneuse	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien

Tableau de synthèse réalisé à partir de la visionneuse de l'OpenIG disponible ici : https://mviewer.openig.org/#prod/public/occupations_du_sol_regionales

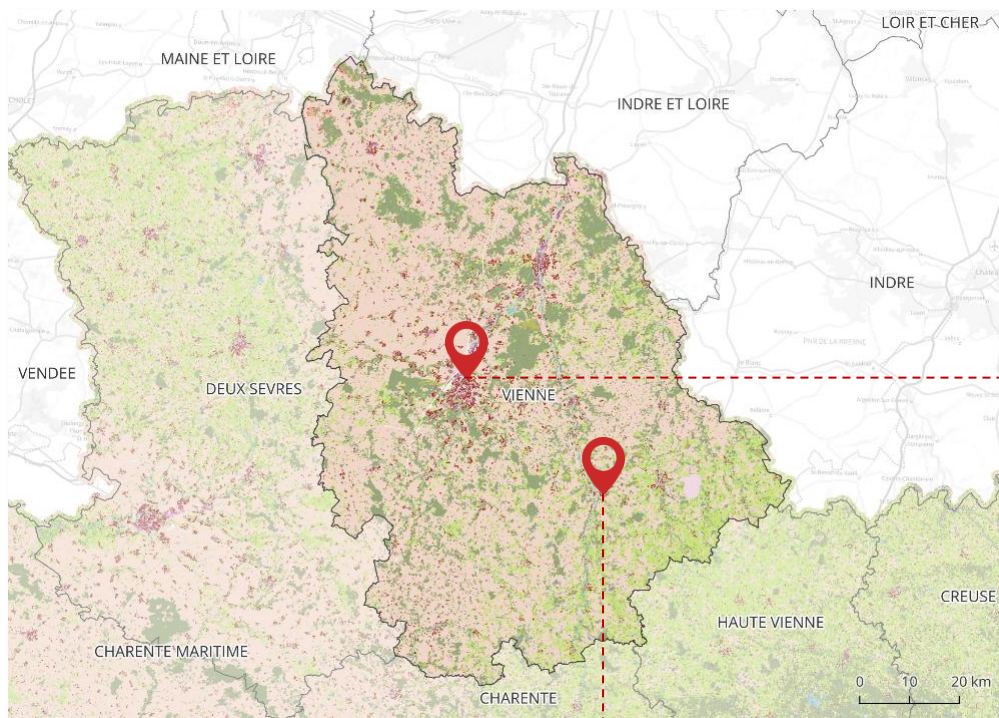
Comparaison : 5 Modes d'Occupation du Sol sur 2 types d'espaces

	OCS Régionale	CLC 2018	OSO	Fichier Foncier géographiques	OCS GE
Millésimes utilisés dans les exemples	2020	2018	2018	2020	2020
Méthode	Photo-interprétation ⁴ ; appui des données exogènes	Interprétation d'images satellites		Déclaratif, consolidation par le CEREMA	Intelligence artificielle ; croisement avec données exogènes ; photo-interprétation
Images/Données utilisées	Images satellites SPOT (2020)	Landsat, Sentinel, SPOT, IRS	Landsat, Sentinel	Cadastre, DGFIP	Images photo-aériennes
Unité Minimale de Collecte	1000 m ² (espaces U) ; 1 ha (espaces NAF)	25 ha	0,1 ha	Restitution statistique à la parcelle, pas de délimitations plus fines	200 m ² zones bâties ; 500 m ² zone construite ; 2500 m ² hors zone construite Détection bâti : 50m ²
Système de nomenclature (nombre de postes)	1 dimensions : 64 postes au niveau 4*	44 postes	23 postes	13 postes	2 dimensions : Couverture du sol : 14 postes Usage : 17 postes
Échelle	Régionale	Européenne	Nationale	Nationale	Nationale
Accessibilité de la donnée	Données ouvertes	Données ouvertes	Données ouvertes	Données géographiques ouvertes aux ayants droits	Données ouvertes
Sur la zone d'étude					
Couverture sur la zone d'étude « rurale » (%)	100%	100%	100%	97%**	100%
Nombre de postes détectés dans la zone « rurale »	41	14	19	13	Couverture : 11 Usages : 12
Couverture sur la zone d'étude « urbaine » (%)	100%	100%	100%	88%**	100%
Nombre de postes détectés dans la zone « urbaine »	35	13	14	13	Couverture : 9 Usages : 12

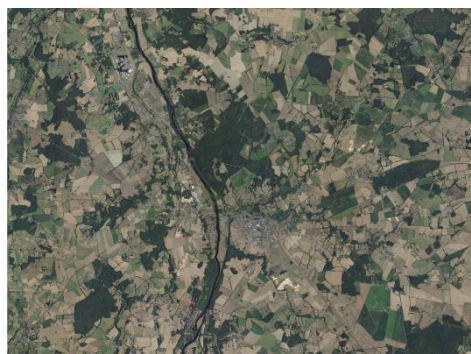
*Il existe un 5^{ème} niveau intégrant les classes concernant la logistique

**Les parcelles non cadastrées ne sont pas prises en compte (infrastructures, chantiers, équipements publics, ...)

Comparaison : 5 Modes d'Occupation du Sol sur 2 types d'espaces

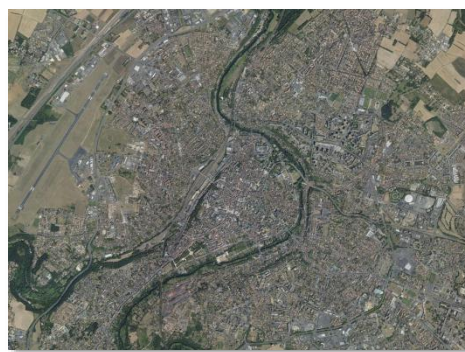


Espace "Rural"
Lussac-les-Châteaux (86) ←



25 000 ha

Espace "Urbain"
Poitiers (86) ←



4 000 ha

Synthèse chiffrée de la comparaison entre les 5 Modes d'Occupation du Sol



Espaces Naturels
Eau, zones humides,
espaces ouverts, arbustifs



Espaces Agricoles
Terres arables, vignoble,
prairies

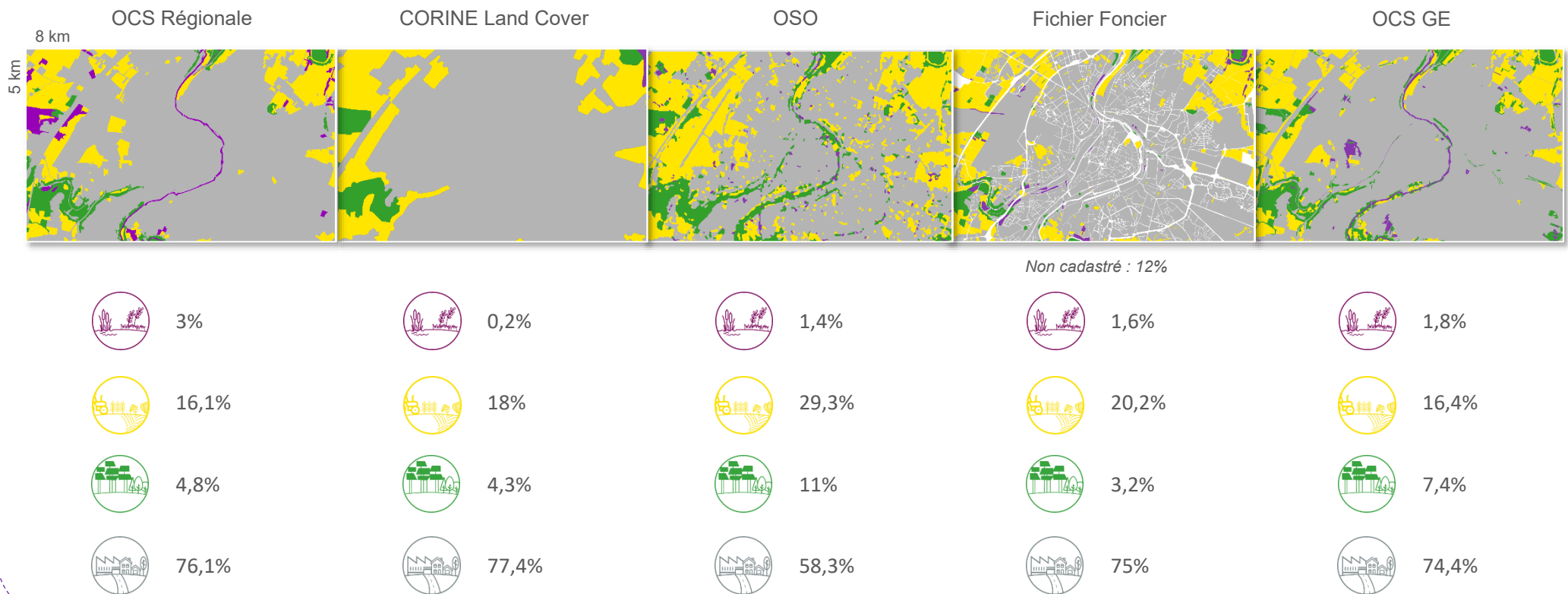


Espaces Forestiers
Forêts



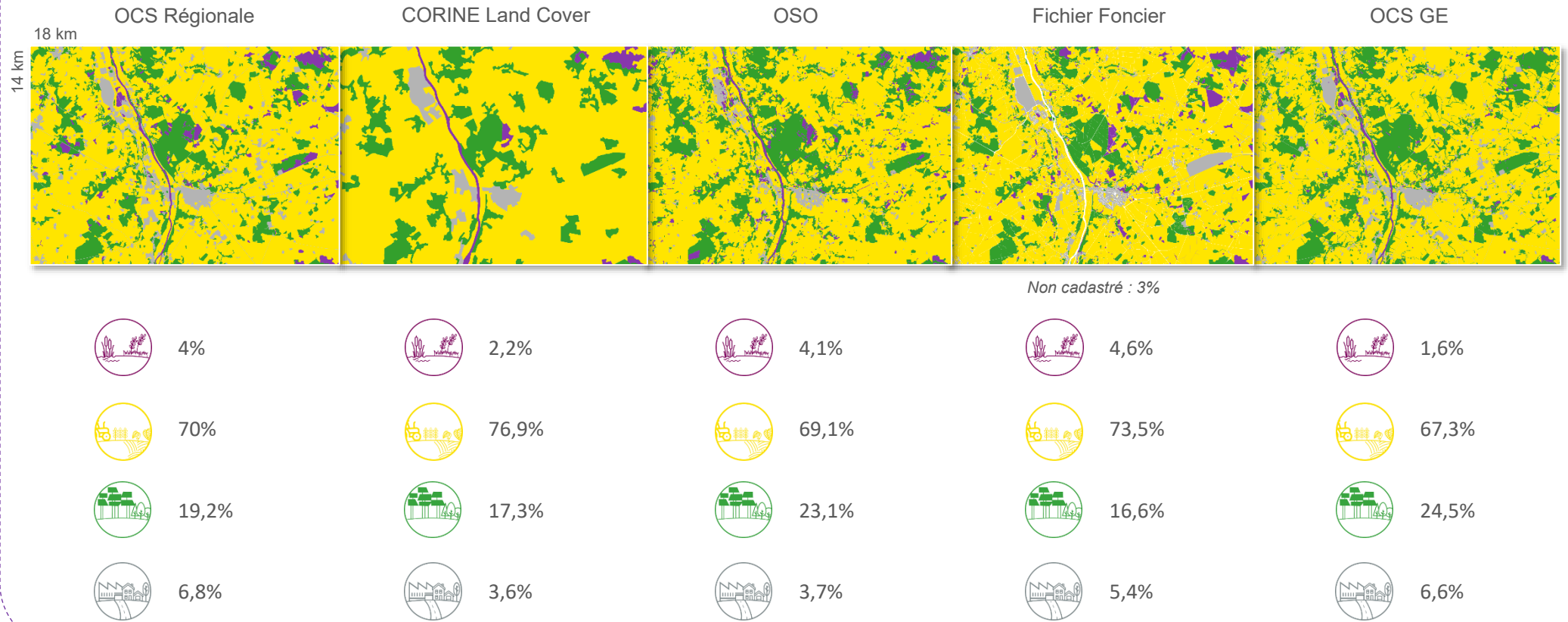
Espaces Urbains
Habitats, commerces,
infrastructures, réseaux

Espace Urbain : exemple de Poitiers (86)



Pour pouvoir comparer les différentes sources de données, les nomenclatures de chaque MOS ont été traduites en nomenclature NAFU

Espace Rural : exemple de Lussac-les-Châteaux (86)



Pour pouvoir comparer les différentes sources de données, les nomenclatures de chaque MOS ont été traduites en nomenclature NAFU

En détail sur la commune de Mazerolles (86) : comparaison entre les Fichiers Fonciers, l'OCS Régionale et l'OCS GE

Photographie aérienne



Fichiers Fonciers



OCS Régionale



OCS GE



① L'OCS GE et OCS Régionale rendent mieux compte de la couverture du sol : les espaces arborés et le plan d'eau au nord de la carrière apparaissent dans des polygones distincts, tandis que le sol nu est classé comme espace urbain. L'UMC⁶ de l'OCS GE étant plus fine, certains éléments ressortent davantage que dans l'OCS Régionale (ex : plans d'eau individualisés, petites parcelles boisées...). Les Fichiers Fonciers ne caractérisent que deux parcelles comme urbanisées et bâties, le reste est attribué à la classe agricole.

② L'emprise du site industriel n'est pas visible dans les Fichiers Fonciers, seule une petite partie du site réel est classé en terrain à bâtir et sol. L'OCS GE et l'OCS Régionale ont une même vision générale du site, cependant, l'OCS GE ayant une UMC⁶ plus fine, elle permet de repérer un petit espace boisé invisible pour l'OCS Régionale.

③ L'OCS GE classe une partie des jardins privés en espace agricole, (car les limites cadastrales ne sont pas nécessairement prises en compte et la détection d'une couverture enherbée est souvent associée à un usage agricole). Les Fichiers Fonciers caractérisent plusieurs parcelles construites en espace agricole non bâti.

④ L'OCS GE et les Fichiers Fonciers classent ce plan d'eau en espace naturel. L'OCS Régionale caractérise cet espace en espace agricole car la surface du plan d'eau est inférieure à l'UMC⁶ dans les zones NAF.

⑤ Les Fichiers Fonciers caractérisent ce plan d'eau en espace urbain, la mutation (carrière vers plan d'eau) n'a pas encore été remontée dans la base de données.

⑥ Différence de classification entre OCS GE et l'OCS Régionale sur la partie arborée : L'OCS GE classe toute cette surface boisée en espace forestier, tandis que l'OCS Régionale affecte une partie au couvert moins arboré à la classe « Landes et broussailles », qui appartient aux espaces naturels. Les Fichiers Fonciers qualifient cet espace d'agricole.

Pour visualiser en détail les zones d'études mentionnées ci-dessus, une visionneuse PIGMA est disponible en suivant [ce lien](#).

Annexes

Annexe I : Consommation d'espaces, artificialisation du sol, quelle base de données choisir ?

Contexte réglementaire et outils de suivi du foncier

Comparaison OCS Régionale et Fichiers Fonciers – pages 20-21

Attention : Suite aux évolutions récentes de la méthodologie de calcul de la consommation d'espaces du CEREMA, cette partie du vademecum présentant une comparaison entre la mesure de la consommation d'espace de l'OCS Régionale celle des Fichiers Fonciers nécessite une mise à jour intégrant les nouveautés de juillet 2026

Comparaison OCS Régionale et OCS GE

Au regard de l'artificialisation des sols

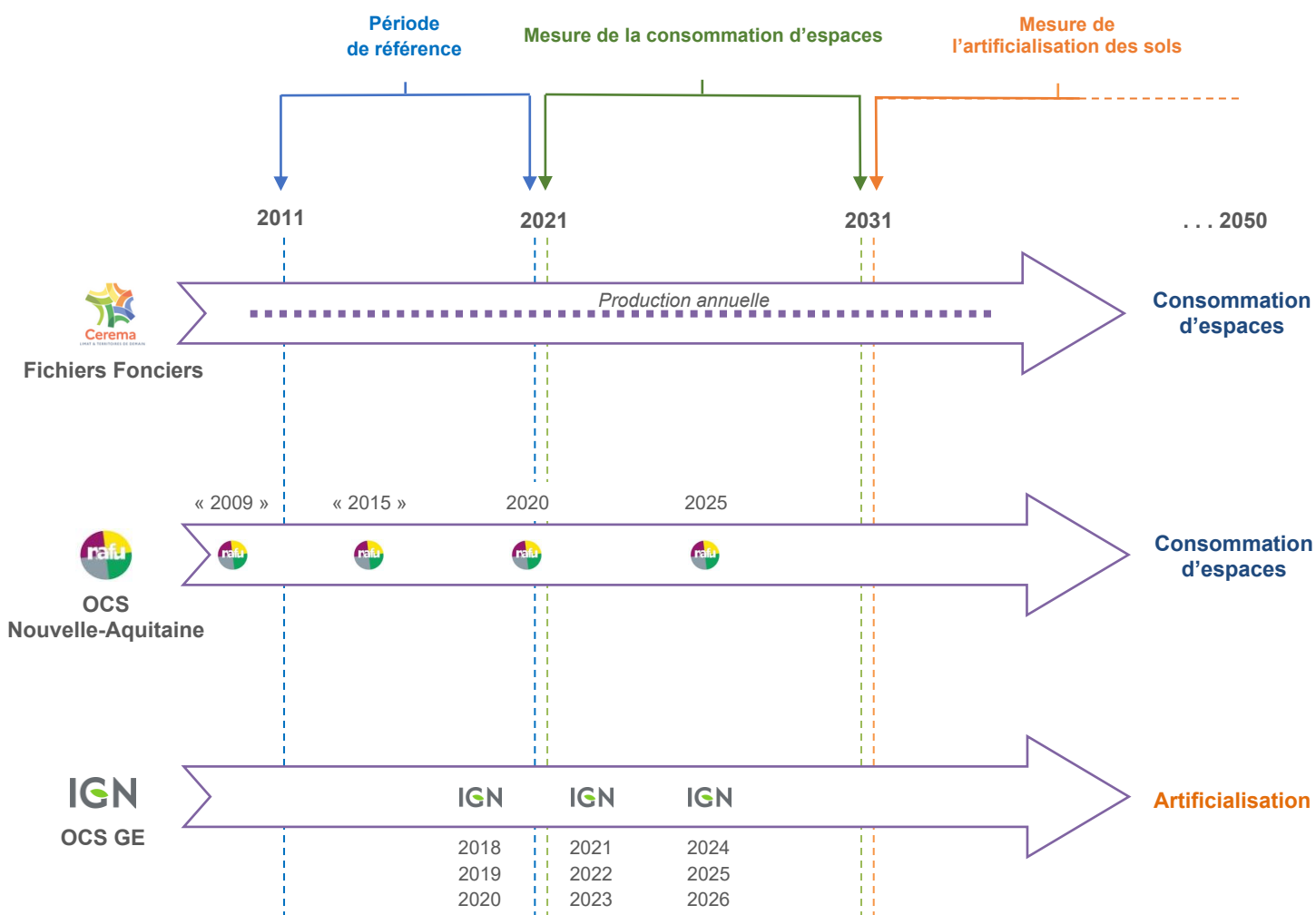
Au regard de la consommation d'espaces

Annexe II : Liste des communes concernées par une UMC de 0,1 ha sur les espaces NAF

Contexte règlementaire et outils de suivi du foncier

Dans le cadre de la loi climat et résilience (22 août 2021), 3 périodes d'analyse du territoire sont définies :

- Une **période de référence** entre **2011 et 2021** où l'on mesure la **consommation d'espaces**,
- Entre **2021 et 2031**, suivi de la **consommation d'espaces** avec pour objectif national une **réduction de 50%** par rapport à la période initiale de référence,
- A partir de **2031**, suivi de l'**artificialisation des sols** et de la consommation d'espaces



Comparaisons entre OCS Régionale et Fichiers Fonciers

Méthode employée

Le Cerema produit les chiffres annuels des flux de consommation d'espaces à la commune, visualisables sur le portail de l'artificialisation et l'outil « MonDiagnosticArtificialisation ». Afin de comparer les deux bases de données, on soustrait les chiffres de la consommation d'espaces annoncés par les Fichiers Fonciers à ceux de l'OCS régionale.

OCS 2015-2020
Nouvelle-Aquitaine

Fichiers Fonciers
2014/2015 - 2021

Les données, disponibles à la commune, peuvent ensuite être agrégées à différentes échelles pour effectuer des comparaisons.

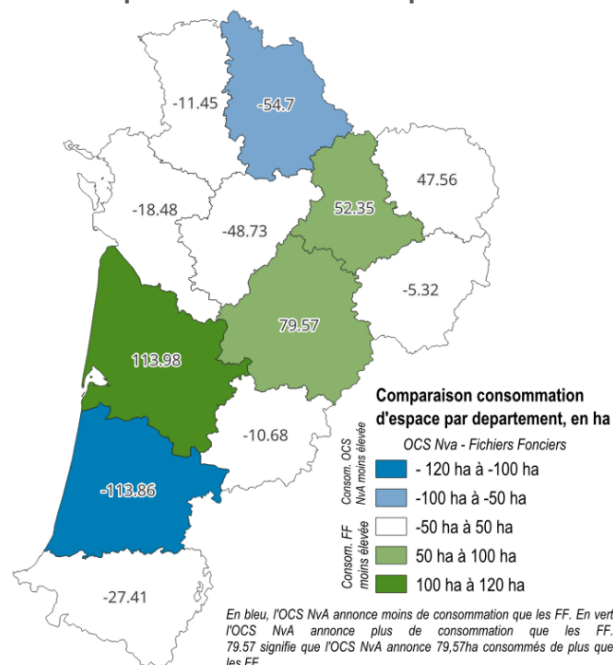
Résultats de la comparaison

Le croisement des deux bases de données OCS Régionale et Fichiers Fonciers révèle des différences notables sur les chiffres annoncés.

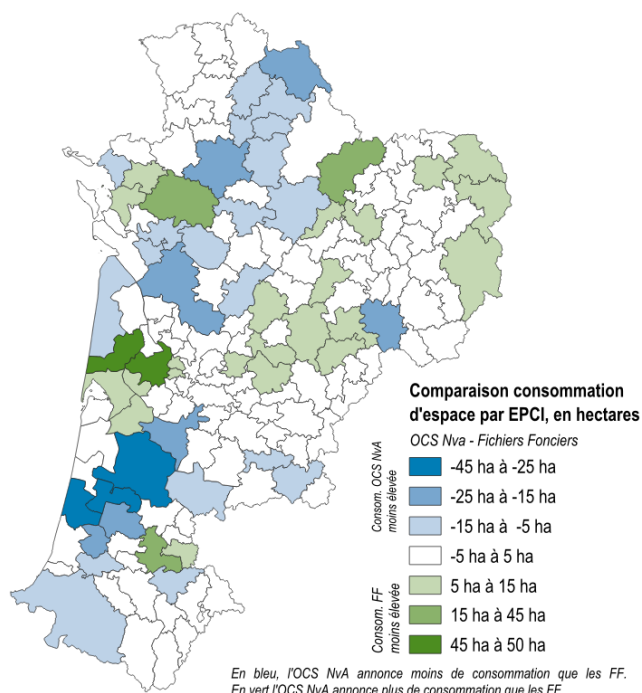
A l'échelle départementale, 5 départements présentent des différences de plus de 50 ha en matière de consommation d'espaces.

En Gironde, l'OCS régionale affiche une consommation d'espaces supérieure de 114 ha par rapport à ce qu'annonce les Fichiers Fonciers ; tandis que dans les Landes, l'OCS régionale annonce 114 ha de moins que ce qu'annonce les Fichiers Fonciers.

Comparaison à l'échelle départementale



Comparaison à l'échelle des EPCI



A l'échelle des EPCI, on retrouve les mêmes tendances avec des différences tout aussi marquées.

Par rapport aux Fichiers Fonciers, l'OCS Régionale affiche une consommation d'espaces sensiblement supérieure dans les EPCI du Haut Limousin en Marche, Bordeaux Métropole, ou encore Chalosse-Tursan. A contrario, dans les EPCI tels que Mellois en Poitou, Haute Saintonge ou encore Cœur Haute Lande, la consommation d'espaces affichée par les Fichiers Fonciers est nettement supérieure à celle avancée par l'OCS Régionale.

Suite aux évolutions récentes de la méthodologie de calcul de la consommation d'espaces du CEREMA, cette partie du vademecum présentant une comparaison entre la mesure de la consommation d'espace de l'OCS Régionale celle des Fichiers Fonciers (p20-21) nécessite une mise à jour intégrant les nouveautés de mai 2026

Résultat des comparaisons entre OCS Régionale et Fichiers Fonciers

Explication des écarts constatés

Comme indiqué aux pages 7 et 8 de ce vademecum, les données issues des Fichiers Fonciers utilisées par le CEREMA pour le calcul de la consommation d'espaces sont uniquement disponibles sous forme statistique et à l'échelle communale. La présente analyse compare donc une donnée statistique agrégée (Fichiers Fonciers) à une donnée géographique détaillée (OCS régionale). L'impossibilité de comparer ces deux informations d'un point de vue géographique rend l'interprétation des écarts délicate, sans permettre d'en identifier précisément l'origine. Néanmoins, plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés :

1. Différences de nature des bases de données : l'OCS régionale repose sur une approche géographique issue de la photo-interprétation, tandis que les Fichiers Fonciers constituent une base de données fiscales déclaratives. Ces différences structurelles peuvent engendrer des écarts, notamment liés à l'inertie des Fichiers Fonciers ou à l'UMC⁶ de l'OCS Régionale.
2. Caractère déclaratif des Fichiers Fonciers, dépendant de la qualité des déclarations, pouvant entraîner des erreurs lors de la saisie.
3. Délais parfois importants dans la prise en compte des changements d'usage des parcelles, en particulier pour certains grands projets (exemples ci-après : LGV Bordeaux–Paris, sites photovoltaïques, etc.).

Cas de la LGV Bordeaux Paris



Zone en bleu : zone tampon de 15 m autour du linéaire BD Topo de la LGV
Zone en violet : parcelles identifiées en espaces urbanisés dans les Fichiers Fonciers 2022
Zone en vert : parcelles identifiées en espaces NAF dans les Fichiers Fonciers 2022

Site photovoltaïque mis en service en 2011 à Saint-Symphorien



Espaces artificialisés au sens des Fichiers Fonciers 2023 (34 ha)

Espaces NAF au sens des Fichiers Fonciers 2023

Conclusion :

Il est normal d'observer des écarts entre les Fichiers Fonciers et l'OCS régionale, ces deux bases reposant sur des modes de production et des logiques de construction des données différentes. Cette comparaison technique met ainsi en évidence des différences liées aux objectifs propres à chaque jeu de données et à leurs cahiers des charges respectifs.

Selon les spécificités des territoires étudiés, il convient de privilégier la donnée la plus adaptée aux besoins. Ces deux approches pouvant s'avérer complémentaires, leur utilisation conjointe peut également s'avérer pertinente. Par ailleurs, les résultats de comparaison varient à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, ce qui invite à une lecture nuancée des écarts observés.

Les différences présentées dans ce vademecum doivent être considérées comme des repères indicatifs.

Pour rappel, dans le SRADDET, l'OCS régionale est identifiée comme l'outil homogène d'observation et de calcul de la consommation d'espaces à l'échelle régionale. Cependant, le choix de la base de données utilisée pour estimer la consommation d'espaces, dans le cadre de l'application des objectifs du SRADDET, n'est pas imposé aux territoires et relève de leur responsabilité.

L'objectif de ces travaux - et de l'ensemble de ce vademecum - est de fournir aux décideurs des éléments d'aide à la décision, leur permettant de comparer et de choisir la donnée la plus appropriée à leurs enjeux, et d'argumenter ce choix.

Comparaison OCS Régionale et OCS GE

Objectifs d'une telle comparaison

- Comprendre les différences et les similitudes entre les deux bases de données
- Étudier les solutions de convergence et les clés de correspondance entre l'OCS GE et l'OCS Régionale
- Préparer l'avenir afin de garantir la cohérence et la continuité des observations, de la consommation d'espaces et/ou artificialisation des sols, dans le temps

Traduction de la nomenclature

Pour permettre une comparaison entre l'OCS GE et l'OCS Régionale, il est nécessaire de réaliser une traduction de la nomenclature de l'OCS Régionale au regard de l'artificialisation des sols.

[illegible]

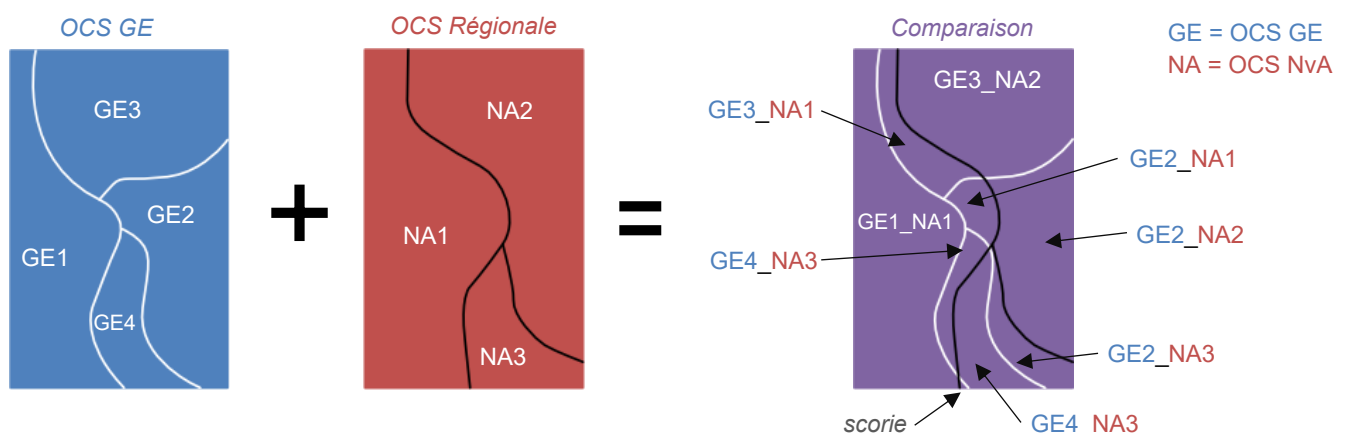
Nomenclature de l'OCS GE au regard de l'artificialisation des sols. En rouge : espaces artificialisés ; En vert : espace non artificialisé.

[illegible]

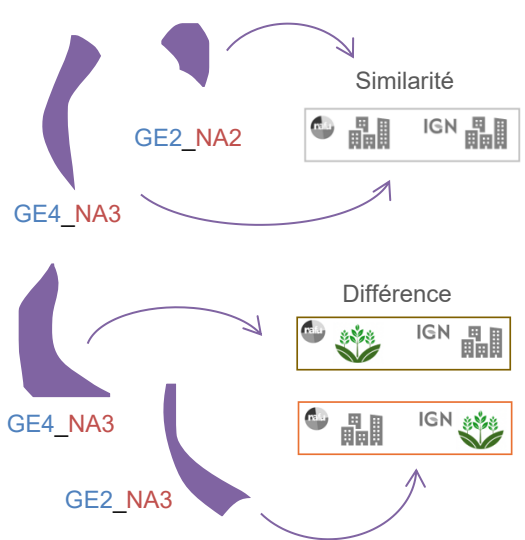
Traduction des 64 postes de la nomenclature de l'OCS Régionale en nomenclature « artif » / « non artif »

Méthode employée

1. Superposition brute des deux bases de données → création de nouveaux polygones reprenant les informations des deux bases.
2. Comme les deux bases de données ne se superposent pas géographiquement, des micro-polygones liés aux différences géométriques, appelé *score*, seront créés mais écartés de la comparaison par la suite.



Comparaison OCS NvA - OCS GE

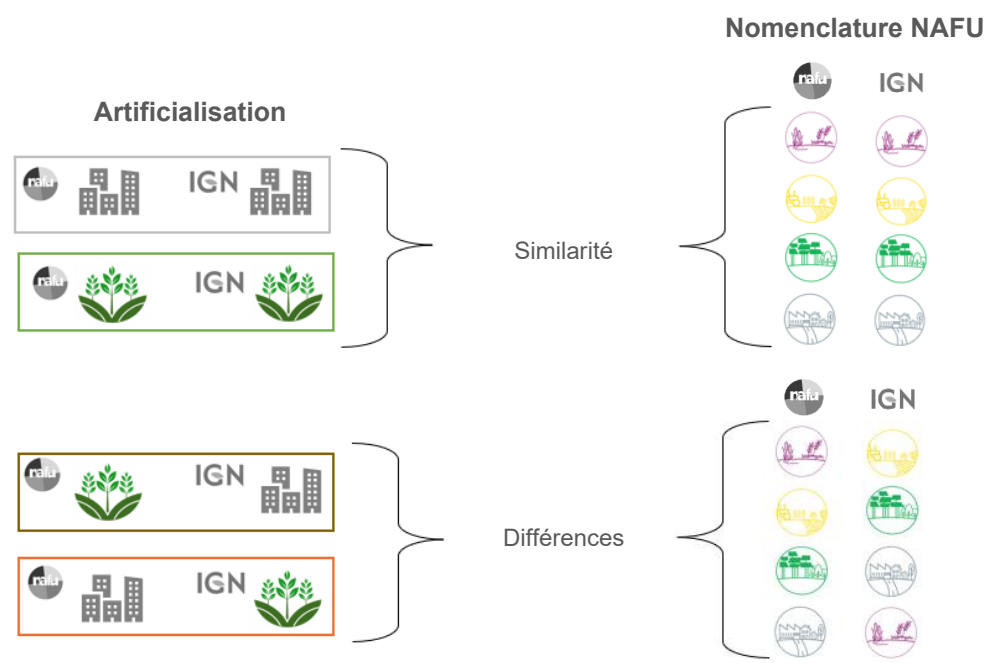


3. Chaque nouveau polygone, peut être classé selon 2 cas :
 - Similarité entre les bases de données
 - Différences entre les bases de données

Ce travail permet de comparer l'OCS GE et l'OCS Régionale, selon 2 visions : l'artificialisation des sols ; et la consommation d'espaces (nomenclature NAFU).

Concrètement, cela revient à classer chaque nouveau polygone issu du croisement des deux bases, vérifier comment il était considéré selon l'OCS GE et l'OCS Régionale, et le classer dans un nouveau groupe.

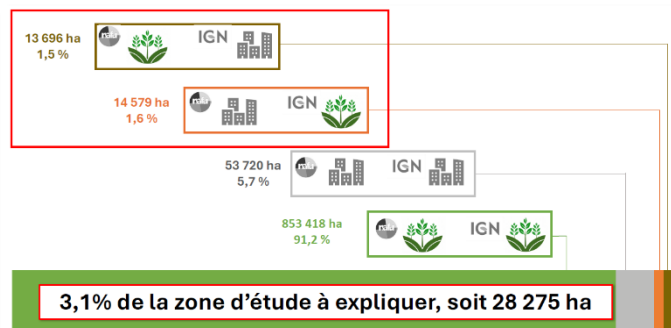
Ce travail est effectué pour l'artificialisation des sols (partie gauche du schéma ci-dessous), mais aussi au sens de la consommation d'espaces (partie droite). L'enjeu est de repérer ces différences, de tenter de les expliquer, et d'estimer les surfaces de désaccord entre l'OCS GE et l'OCS Régionale.



Différences entre OCS NvA et OCS-GE sur le calcul de l'artificialisation (%)

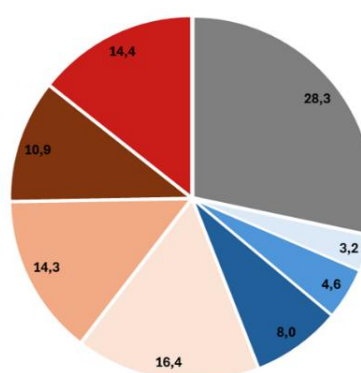
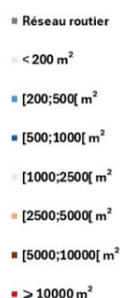
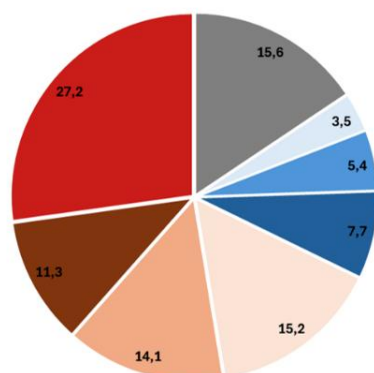
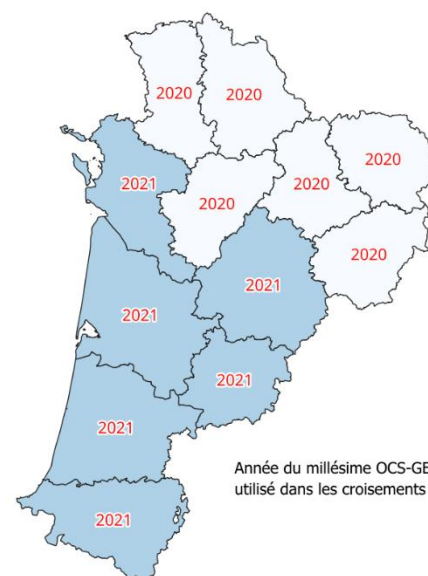
Département	Valeur (%)
Paris (75)	4.35
Seine-Saint-Denis (93)	4.17
Seine-et-Marne (77)	3.83
Yvelines (78)	3.54
Val-de-Marne (94)	3.35
Seine-et-Oise (91)	3.09
Essonne (91)	3.07
Marne-la-Vallée (77)	3.01
Val d'Aisne (01)	3.1
Champagne-Ardenne (51)	2.94
Normandie (27)	2.46

Exemple des Landes



L'objectif est d'identifier l'origine de ces différences.

- différences géométriques (scories), générées par le décalage des contours des polygones entre les deux bases,
- différences liées aux dates d'acquisition des images,
- différences de méthode et de seuils de détection (UMC⁶)
- différences de découpage des parcelles
- différences d'interprétation de l'occupation (couverture ou usage)



Page | 24

Pour analyser plus finement ces écarts, on établit un classement des polygones en fonction de leur taille. Les différences sont alors classées en 4 groupes :

1. en dessous de 200 m², donc en dessous du seuil de détection de l'OCS régionale en zone urbaine, les écarts sont nombreux mais peu significatifs, souvent liés aux différences d'UMC⁶ entre les deux bases ;
2. entre 200 et 1000 m², ces polygones peuvent révéler des différences de classification du territoire entre les deux bases de données surtout sur les aspects urbains. Ces différences restent souvent liées aux différences d'UMC⁶ entre les des deux bases
3. entre de 1000 m² et 10 000 m², les différences révèlent de vrais écarts de point de vue dans la classification de l'occupation du sol entre les deux bases de données.
4. les polygones supérieurs à 10 000 m² révèlent incontestablement des réelles différences de point de vue entre les deux bases. Ces derniers sont à étudier en priorité car génèrent de forts écarts que nous devons expliquer pour définir les actions à réaliser pour « rapprocher » les deux bases de données.

Principaux postes de nomenclature générant des différences

Le travail de classification des différences entre les deux bases de données permet de distinguer des typologies particulières et les principaux postes de la nomenclature générant des différences entre l'OCS GE et l'OCS Régionale.

A. Réseau routier

Le réseau routier représente une part importante des différences. L'OCS GE détecte automatiquement les routes, tandis que l'OCS régionale utilise la BD Topo où les largeurs sont attribuées selon le type de route. De cette différence de méthode de constitution de la donnée résulte des désaccords systématiques, représentant parfois jusqu'à 30 % des écarts dans certains départements (ex : Charente-Maritime).



Différences de découpage dues aux différences géométriques



Réseau routier secondaire non cartographié dans l'OCS régionale



Espaces urbains individuels diffus

B. Espaces urbains individuels diffus

Dans l'OCS Nouvelle-Aquitaine, ils sont regroupés en un seul type d'occupation du sol, que l'on peut considérer comme « artificiel ». Mais dans l'OCS GE, dans certains cas un jardin arboré entourant une maison peut être classé comme non artificiel (dans le cas où la surface arborée dépasse un certain seuil), ce qui entraîne des différences d'interprétation.

C. Sièges d'exploitation agricoles

Les bâtiments agricoles isolés sont traités différemment : l'OCS GE distingue le bâti de son environnement, alors que l'OCS régionale les regroupe.



Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés



Prairies

D. Prairies

Sur des parcelles urbanisées, on observe des différences de découpage des parcelles, notamment au niveau des jardins. Dans l'exemple ci-contre l'OCS Régionale rattache cette parcelle à la prairie voisine, tandis que l'OCS GE considère cette même parcelle comme un espace résidentiel (donc artificiel).

Résultats des comparaisons sur le calcul de la consommation d'espaces

Pour l'OCS Nouvelle-Aquitaine, la traduction en NAFU est officielle et bien établie car cette donnée a été créée dans le but de répondre au besoin de mesurer la consommation d'espaces. Dans le cas de l'OCS GE, cette traduction n'existe pas officiellement, mais certains travaux nationaux menés par les CNIG proposent des approches pour traduire l'OCS GE en nomenclature NAFU.

Ces travaux ont été repris afin de comparer l'OCS Régionale et l'OCS GE selon une nomenclature NAFU.

Traduction OCS GE en nomenclature « NAFU »

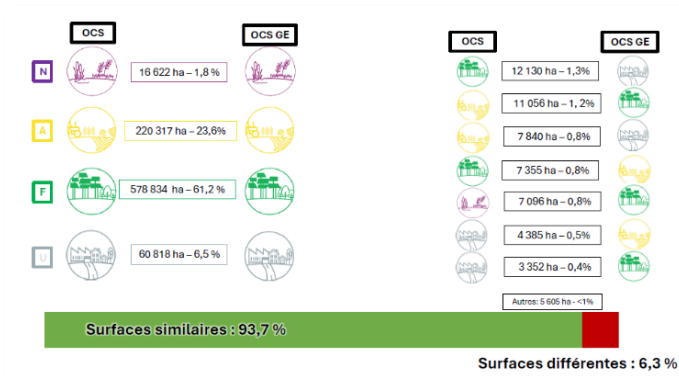
		COUVERTURE DU SOL									
US	S	CS1 Sans végétation									
		CS1.1 Surfaces anthropiques					CS1.2 Surfaces naturelles				
		CS1.1.1 Zones imperméables		CS1.1.2 Zones perméables			CS1.2.1 Sols nus (dalle, pierre, meuliers, rochers, saillants...)		CS1.2.2 Surfaces d'eau (lacs, rivières, étangs, glaciers, etc.)		
		CS1.1.1.1 Zones bâties (bâtiments, places, parkings)	CS1.1.1.2 Zones non bâties (bâiments, places, parkings)	CS1.1.2.1 Zones à végétation minérale	CS1.1.2.2 Zones à végétation minérale	CS1.1.2.3 Zones à végétation minérale	CS1.2.1.1 Sols nus (dalle, pierre, meuliers, rochers, saillants...)	CS1.2.1.2 Sols nus (dalle, pierre, meuliers, rochers, saillants...)	CS1.2.2.1 Surfaces d'eau (lacs, rivières, étangs, glaciers, etc.)	CS1.2.2.2 Surfaces d'eau (lacs, rivières, étangs, glaciers, etc.)	CS1.2.2.3 Surfaces d'eau (lacs, rivières, étangs, glaciers, etc.)
A	G	CS2 Avec Végétation									
		CS2.1 Végétation ligneuse					CS2.2 Végétation non ligneuse				
		CS2.1.1 Formations arborescentes		CS2.1.2 Autres formations ligneuses (pruniers et autres arbres, arbustes, etc.)			CS2.2.1 Formations herbacées (prairies, terres en jachères, etc.)		CS2.2.2 Autres formations non ligneuses (sols, rochers, etc.)		
		CS2.1.1.1 Peuplements de feuillus	CS2.1.1.2 Peuplements de résineux	CS2.1.2.1 Peuplements de feuillus	CS2.1.2.2 Peuplements de résineux	CS2.1.2.3 Peuplements de feuillus	CS2.2.1.1 Prairies	CS2.2.1.2 Prairies	CS2.2.2.1 Sols	CS2.2.2.2 Sols	CS2.2.2.3 Sols
U	S	US 1.1 Agriculture	US 1.2 Agriculture	US 1.3 Activités d'extraction	US 1.4 Pêche et Aquaculture	US 1.5 Autre	US 2.1 Secondaire	US 2.2 Tertiaire	US 3.1 Résidentiel	US 4.1 Réseau de transport	US 4.2 Services de logistique et de stockage
		US 1.1.1 Agriculture	US 1.1.2 Agriculture	US 1.3.1 Activités d'extraction	US 1.4.1 Pêche et Aquaculture	US 1.5.1 Autre	US 2.1.1 Secondaire	US 2.2.1 Tertiaire	US 3.1.1 Résidentiel	US 4.1.1 Réseau de transport	US 4.2.1 Services de logistique et de stockage
		US 1.1.1.1 Agriculture	US 1.1.1.2 Agriculture	US 1.3.1.1 Activités d'extraction	US 1.4.1.1 Pêche et Aquaculture	US 1.5.1.1 Autre	US 2.1.1.1 Secondaire	US 2.2.1.1 Tertiaire	US 3.1.1.1 Résidentiel	US 4.1.1.1 Réseau de transport	US 4.2.1.1 Services de logistique et de stockage
		US 1.1.1.1.1 Agriculture	US 1.1.1.1.2 Agriculture	US 1.3.1.1.1 Activités d'extraction	US 1.4.1.1.1 Pêche et Aquaculture	US 1.5.1.1.1 Autre	US 2.1.1.1.1 Secondaire	US 2.2.1.1.1 Tertiaire	US 3.1.1.1.1 Résidentiel	US 4.1.1.1.1 Réseau de transport	US 4.2.1.1.1 Services de logistique et de stockage
Q	S	US 6.1 Autres usages	US 6.2 Autres usages	US 6.3 Autres usages	US 6.4 Autres usages	US 6.5 Autres usages	US 6.6 Autres usages	US 6.7 Autres usages	US 6.8 Autres usages	US 6.9 Autres usages	US 6.10 Autres usages
		US 6.1.1 Autres usages	US 6.1.2 Autres usages	US 6.2.1 Autres usages	US 6.2.2 Autres usages	US 6.3.1 Autres usages	US 6.3.2 Autres usages	US 6.4.1 Autres usages	US 6.4.2 Autres usages	US 6.5.1 Autres usages	US 6.5.2 Autres usages
		US 6.1.1.1 Autres usages	US 6.1.1.2 Autres usages	US 6.2.1.1 Autres usages	US 6.2.1.2 Autres usages	US 6.3.1.1 Autres usages	US 6.3.1.2 Autres usages	US 6.4.1.1 Autres usages	US 6.4.1.2 Autres usages	US 6.5.1.1 Autres usages	US 6.5.1.2 Autres usages
		US 6.1.1.1.1 Autres usages	US 6.1.1.1.2 Autres usages	US 6.2.1.1.1 Autres usages	US 6.2.1.1.2 Autres usages	US 6.3.1.1.1 Autres usages	US 6.3.1.1.2 Autres usages	US 6.4.1.1.1 Autres usages	US 6.4.1.1.2 Autres usages	US 6.5.1.1.1 Autres usages	US 6.5.1.1.2 Autres usages

Traduction de l'OCS GE en nomenclature NAFU

Cette fois-ci, les différences entre les deux bases de données apparaissent plus importantes à l'échelle départementale, avec des écarts allant de 6,3 à près de 21%.

Si on reprend l'exemple des Landes, les différences atteignent un peu plus de 6% du territoire, soit environ le double de ce que l'on observait lors de la comparaison au regard de l'artificialisation des sols.

Exemple des Landes



Dans certains départements, les différences entre les deux bases de données peuvent être très importantes. C'est notamment le cas dans les Pyrénées-Atlantiques, où les écarts dépassent 21%. Sur ce département en particulier, la part des différences liée à la qualification des prairies d'alpages est prépondérante.

L'OCS Régionale considère les pâturages et prairies comme des espaces Agricoles, tandis que l'OCS GE définit ces espaces comme Naturels. Si cette différence de définition n'a pas d'incidence au regard de l'artificialisation des sols, elle se révèle très importante lors de la comparaison des deux bases données sur la nomenclature NAFU, surtout sur des territoires où de tels espaces sont très présents.

<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Code Insee</i>
40	Biarrotte	40042
40	Biaudos	40044
40	Ondres	40209
40	Saint-André-de-Seignanx	40248
40	Saint-Barthélemy	40251
40	Saint-Laurent-de-Gosse	40268
40	Saint-Martin-de-Seignanx	40273
40	Tarnos	40312
64	Anglet	64024
64	Arancou	64031
64	Arcangues	64038
64	Ayherre	64086
64	Bardos	64094
64	Bassussarry	64100
64	Bayonne	64102
64	Bergouey-Viellenave	64113
64	Biarritz	64122
64	Bidache	64123
64	Bidart	64125
64	Bonloc	64134
64	Boucau	64140
64	Biscous	64147
64	Cambo-les-Bains	64160
64	Came	64161
64	Espelette	64213
64	Guiche	64250
64	Halsou	64255
64	Hasparren	64256
64	Hélette	64259
64	Isturits	64277
64	Itxassou	64279
64	Jatxou	64282
64	La Bastide-Clairence	64289
64	Lahonce	64304
64	Larressore	64317
64	Louhossoa	64350
64	Macaye	64364
64	Mendionde	64377
64	Mouguerre	64407
64	Saint-Esteben	64476
64	Saint-Martin-d'Arberoue	64489
64	Saint-Pierre-d'Irube	64496
64	Sames	64502
64	Souraïde	64527
64	Urcuit	64540
64	Urt	64546
64	Ustaritz	64547
64	Villefranque	64558

INSPIRE¹ : la directive européenne INSPIRE du 14 mars 2007 présente dans ses annexes I, II et III des thèmes de données géographiques. Cette directive vise à établir un cadre afin de favoriser la diffusion et le partage de données géographiques concernant ces thèmes dans le but de favoriser la protection de l'environnement <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32007L0002>

Millésime² : C'est une notion qui fait référence à la date de collecte des données du référentiel. Un millésime peut être composé d'une seule date de collecte ou de plusieurs comme c'est le cas pour les millésimes de l'OCS Régionale antérieurs à 2020. En effet, le millésime de 2015 rassemble des sources de données allant de 2014 à 2015.

Nomenclature³ hiérarchisée ou emboîtée : Ce système qui qualifie les éléments d'occupation du sol est un système de gestion qui lie les entités dans une structure en arborescence. En effet, la nomenclature de l'OCS Régionale possède 4 niveaux hiérarchiques qui s'emboîtent (Territoires artificialisés > Zones urbanisées > Tissu urbain continu > Tissu urbain dense) dont 3 compatibles avec CORINE Land Cover.

Photo-Interprétation⁴ Assistée par Ordinateur (PIAO) : La photo-interprétation signifie l'acte d'examiner des images (satellite ou photographies aériennes) dans le but de reconnaître les objets et juger de leur signification. La PIAO est la méthode qui se situe entre la photo-interprétation manuelle (réalisée par un humain) et la photo-interprétation automatisée. L'assistance par ordinateur se traduit par l'utilisation d'algorithmes automatisés pour aider à la photo-interprétation manuelle.

Résolution⁵ : La résolution d'une image satellite correspond à la taille minimale des détails que le satellite peut distinguer au sol. Une résolution de 10m signifie que chaque pixel représente une zone de 10m sur 10m au sol. Plus le chiffre est petit, plus l'image est détaillée et peut montrer de petits objets. Plus le chiffre est grand, moins l'image est précise.

UMC⁶ : Ce sigle signifie **Unité Minimale de Collecte**. Cet indice permet de déterminer la plus petite surface collectée et donc représentée dans le référentiel. Pour rappel, l'OCS Régionale possède une UMC de 0,1 ha pour les espaces urbains, autrement dit l'élément cartographié dans le référentiel est plus grand que 0,1 ha. Ainsi, dans les espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers), l'élément d'occupation du sol doit être supérieur à 1 ha pour être référencé dans la base de données.

RGE⁷ : Référentiel à Grande Echelle. Ensemble de données de référence produites par l'IGN pour le compte de l'Etat. Il est constitué des composantes orthophotographique, topographique, adresse, parcellaire et altimétrique.

Production : GIP ATGeRi ©

Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques
6 Parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX
05.57.85.40.42

observatoire-nafu@gipatgeri.fr